

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 29 octobre 2013 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Daniel Moine, Claude CRANCE, Michel Hummel, Philippe Tisserand.

Absents excusés : Marie-jo Vergon Trivaudet, Dominique Rieffel, Jean-Luc Royer, Céline Gayet, Jean-François Bertin.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Ce Conseil Municipal se déroule dans les locaux provisoires 12 rue des Tilleuls, après libération du bâtiment de mairie 21 grande rue en vue des travaux de réhabilitation.

Informations

* Inauguration après travaux de l'église

Dimanche 27 octobre a eu lieu l'inauguration de l'église. Après la messe, le discours d'inauguration s'est déroulé à l'intérieur de l'église la météo n'étant pas favorable. La plaque 'Fondation du Patrimoine' installée à l'entrée rappelle l'engagement des donateurs pour la préservation de ce patrimoine. L'apéritif s'est déroulé à la salle polyvalente. L'après-midi a été consacré à la visite des combles et du clocher. La présentation des vêtements de culte déposés en partie au musée de la Madeleine et des photos retraçant l'historique du bâtiment et l'ensemble des travaux ont complétés cette manifestation.

* Finition des travaux sur les ponts

L'entreprise Accobat en charge de ces travaux, est venue ce jour pour préparer la finition avant étanchéité et revêtement final.

Un contact est à prendre avec des métalliers pour l'installation des gardes corps.

* Invitation de notre Députée

Dans le cadre des futures élections municipales et pour susciter les candidatures féminines, Barbara Romagnan invite à une réunion 'Elues pourquoi pas vous' le lundi 18 novembre à 20h à Boussières à la maison des loups.

* Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre se déroulera au monument à 11 h 30, suivie d'un vin d'honneur au Centre de Vie.

* Enquêtes publiques

Le commissaire enquêteur a terminé sa mission pour l'enquête du PLU et de la modification du périmètre de protection du calvaire.

Pour le calvaire aucune n'a été formulée.

Pour le PLU : 6 remarques ont été formulées et sont consignées sur le registre. Celles-ci seront examinées par la commission PLU.

* Recensement

Le recensement est prévu début 2014, Alain Roset est le coordinateur communal, Mme Tavernier de l'INSEE est notre superviseur. Des recommandations pour cette opération ont été transmises. Une dotation forfaitaire de 1 150 € est attribuée pour les frais de l'opération.

* Réseau d'assainissement

La CAGB commence un recensement des réseaux et équipements d'assainissement. Cette étude portant sur les communes adhérentes à l'agglomération a pour but, à la demande conjointe du CG 25 et de l'Agence de l'eau, de dresser un état des installations et réseaux. Notre station récente produit des rejets conformes à l'objectif recherché, en revanche notre installation traite des volumes trop importants collectés par notre réseau de transport. Celui-ci fera l'objet d'un diagnostic prochainement.

* Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Une taxe de 4% sur 80% de la facturation avait été votée par le Conseil Municipal, cette taxe revenait à la commune

A compter du 1^{er} janvier 2014, à l'issue de la loi NOME, le législateur a transféré le bénéfice de la taxe sur la consommation finale d'électricité au syndicat d'électrification (Syded). Cette taxe ayant vocation à s'appliquer à toutes les communes adhérentes (y compris à celle qui n'avaient pas jusqu'alors de taxe la taxe) le conseil syndical a voté une taxe à 0%. Ce vote entraîne de fait aucune recette nouvelle pour le syndicat et une perte pour notre commune d'un montant annuel de 4 000 €.

* Fond de péréquation

Suite à la suppression de la taxe professionnelle le fond de péréquation de compensation a été abondé par une dotation de l'Etat. Le département a conservé la charge de la répartition. Les critères retenus pour l'année 2013 par le CG 25 considère que Chaucenne ne fait pas partie des communes défavorisées et donc n'émergera à ce fond (de 3 000 à 6 000 € les années précédentes).

* Cours de danses proposés

Reçu de Mme Lenoir membre de la compagnie Trajectoire Oblique une proposition de mise en place de cours de danse contemporaine à la salle polyvalente. Le Maire a reçu cette personne et lui a proposé des possibilités d'activités extra scolaires avant les enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ce type de démarche ne semble pas lui convenir.

Une proposition de location de la salle lui sera faite suivant les disponibilités des weekends.

Pour rappel la priorité d'accès à la salle reste aux associations chaucennoises.

* Chantier mairie

La première réunion de chantier a eu lieu vendredi 25 octobre avec le cabinet Quirot (architecte), le coordinateur SPS, les différentes entreprises retenues et les représentants de la commune.

Le chantier devrait démarrer autour du 15 novembre avec la mise en place d'une zone de protection coté rue des Anciennes Ecoles et Grande rue. La chaussée Grande rue sera mobilisée par moitié pour : sécuriser le chantier, permettre l'accès, approvisionner le chantier, installer le baraquement de chantier et la reprendre le mur extérieur. La circulation se fera sur une voie unique et le stationnement sera interdit de chaque côté.

La prochaine réunion aura lieu le 31 octobre.

* Parc de la Lanterne

La CAGB nous annonce une subvention de 12 000 € dans le cadre des aménagements centre village pour le parc de la Lanterne.

* Délibérations

* Contrats d'assurances

Réactualisation des contrats par Groupama et prise en compte de l'appartement 12 rue des Tilleuls, maintient des anciens contrats pour l'instant.

Délibération pour autoriser le Maire à signer les nouveaux contrats : vote pour à l'unanimité.

* Exploitation forestière 2013

Une erreur de coût a été transcrite sur une délibération : le prix de l'abattage des grumes par l'entreprise Guinet n'est pas de 9 € mais de 9,50 €.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

* Assiette et destination des coupes 2014 / 2015

ONF propose les parcelles 13,28 et 30 (Chêne, hêtre et houpier en affouage), le plan d'aménagement de la forêt est légèrement en retard, celui-ci sera revu en 2014.

ONF propose de vendre aux adjudications générales.

Parcelle 13 (coupe d'amélioration) 4,38 hectares pour environ 170 m³

Parcelle 28 (coupe d'amélioration) 4 hectares pour environ 190 m³

Parcelle 30 (régénération définitive) 1,45 hectares pour environ 145 m³

L'inscription à l'affouage est possible jusqu'au mardi 26 novembre, l'inscription en mairie se fera par l'affouagiste responsable de son lot, une attestation s'assurance responsabilité civile pour ce type d'activité sera obligatoire. Le tarif sera fixé ultérieurement en fonction du volume des lots d'affouage.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

* Session de parcelles

Une estimation a été demandée à France Domaine en vue d'acquisitions :

ZD 99 le montant est de 140 €

ZD 34 et ZD 81 le montant est de 160 €

Délibération : autoriser le Maire à contractualiser avec les héritiers pour au maximum les valeurs estimées. Vote pour à l'unanimité.

* Session de l'Algéco

L'Algéco, acquis à la suite du démantèlement de la base travaux de la LGV et destiné, éventuellement, à un local provisoire de Mairie, est à présent disponible. L'ACCA (association de chasse chaucennoise) souhaite en faire l'acquisition pour l'installer à l'emplacement prévu par le nouveau Plu. Ce bâtiment mobile est proposé à 1 500 € avec l'ancien fourneau de la salle du conseil.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

*** Spanc**

Un état des lieux des 6 installations non reliées au réseau d'assainissement a été réalisé par Sciences Environnement le 15 octobre 2013. Sur 6 installations, 1 est parfaitement conforme, 3 ne sont pas conformes mais ne présentent pas de danger, 2 posent des dysfonctionnements graves et devront faire l'objet de travaux avant 4 ans.

La fréquence de ces contrôles est de 10 ans sauf problèmes constatés.

Cette prestation de contrôle est, conformément au Spanc, répercutée sur les foyers concernés.

*** Financement du projet mairie**

Un prêt de 120 000 € à long terme est nécessaire pour le financement du projet ainsi qu'un prêt relais en attente des remboursements de TVA et de subventions pour 120 000 €.

Différentes banques ont été consultées avec des taux proches.

Prêt longue durée : la Banque Populaire propose un prêt sur 15 ans avec remboursement annuel au taux fixe de 3,4% celui-ci est le plus intéressant et permettra de régler la première échéance en 2015.

Prêt relais TVA : prêt d'une durée de 2 ans maxi, indexé sur l'index Euribor (0,223%, actuellement) augmenté d'une marge de 1.50 %, soit un taux de 1,723% pour novembre 2013 avec paiement des intérêts tous les 4 mois.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

*** Demande de subvention**

Dans le cadre de la dématérialisation le passage au logiciel de gestion EMAGNUS se fera courant 2014, le matériel actuel ne supportant plus cette évolution une demande de devis a été faite auprès de plusieurs fournisseurs.

Ces devis sont nécessaires pour demander une subvention à la Préfecture de Doubs, celle-ci sera de 1 000 € maxi pour un montant d'achat de 2 800 €.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 h.